

**NOVANCES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros**  
**Siège social : Le Parc Millésime, 119, rue Michel Aulas**  
**69400 LIMAS**  
**321 562 415 RCS VILLEFRANCHE-TARARE**

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS**

**LES SOUSSIGNÉS :**

Monsieur Christophe ALEXANDRE  
Monsieur Stéphane DOMINE  
Monsieur Julien DUPRAZ  
Madame Stéphanie FLEUR  
Monsieur Laurent GILLES  
Monsieur Jean-Pierre GIRAUD  
Monsieur Johann GUILLET  
Monsieur Olivier HULIN  
Monsieur Pascal JOURDAN

La société NOVANCES GRAND LYON, SAS représentée aux présentes par son Président, M. Pascal JOURDAN

Madame Guillemette REY-LESCURE  
Monsieur Christophe PERRUELLE  
Madame Virginie RAFFIN  
Monsieur Gauthier RAVAT  
Monsieur Quentin LOUIS  
Monsieur Jean-François CHAUVIRE.

Détenant ensemble 50734 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée NOVANCES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société NOVANCES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Agrément d'un nouvel associé,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## **PREMIERE DÉCISION**

La collectivité des associés décide d'agréer le prêt de consommation d'une action devant être consenti par la société NOVANCES GRAND LYON au profit de Monsieur Rémi JOURDAN, né le 5 août 1987 à SENLIS (60), demeurant 1 Parc de Lattre de Tassigny 92400 COURBEVOIE, et, ce dernier en qualité de nouvel associé à compter de la régularisation dudit prêt.

## **DEUXIEME DÉCISION**

La collectivité des associés sur proposition du président, décide de nommer en qualité de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Rémi JOURDAN  
Né le 5 août 1987 à SENLIS (60)  
De nationalité française  
Demeurant 1 Parc de Lattre de Tassigny 92400 COURBEVOIE.

Ce dernier précédemment agréé en qualité de nouvel associé, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les présentes fonctions et que rien ne s'opposait à l'exercice desdites fonctions.

Il disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation légale de la société que le Président et sera soumis aux mêmes limitations.

## **TROISIEME DECISION**

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

*En accord entre les soussignés, les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement de chaque signataire par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé. Chaque signataire déclare accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique jesignexpert.com.*

### **Signatures :**

*Signé électroniquement à la date figurant sous chacune des signatures ci-après.*

*Si l'acte comporte plusieurs dates de signature, la date de l'acte est fixée à la dernière date de signature électronique intervenue.*

Laurent GILLES

Jean-Pierre GIRAUD

Olivier HULIN

Guillemette REY-LESCURE

Christophe PERRUELLE

Gauthier RAVAT

Stéphanie FLEUR

Quentin LOUIS

Christophe ALEXANDRE

Johann GUILLET

Julien DUPRAZ

Pascal JOURDAN  
Société NOVANCES GRAND LYON

Virginie RAFFIN

Jean-François CHAUVIRE

Stéphane DOMINE